

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission du commerce international

PROVISOIRE
2005/2247(INI)

24.1.2006

PROJET DE RAPPORT

sur les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong
(2005/2247(INI))

Commission du commerce international

Rapporteur: Georgios Papastamkos

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
EXPOSÉ DES MOTIFS	8

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur les résultats de la Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (2005/2247(INI))

Le Parlement européen,

- vu la déclaration ministérielle de la sixième session de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), adoptée le 18 décembre 2005¹,
- vu les déclarations finales de la conférence parlementaire de l'OMC des 12 à 15 décembre 2005 et des 25 et 26 novembre 2004,
- vu sa résolution du 1^{er} décembre 2005 sur la préparation de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong²,
- vu les conclusions du Conseil du 18 octobre 2005 sur le programme de Doha pour le développement mené sous l'égide de l'OMC, à la suite de la réunion extraordinaire du Conseil des relations extérieures à Luxembourg (13378/05),
- vu sa résolution du 12 mai 2005 sur l'évaluation du cycle de Doha à la suite de la décision du Conseil général de l'OMC du 1^{er} août 2004³,
- vu la décision du Conseil général de l'OMC du 1^{er} août 2004⁴,
- vu la déclaration ministérielle de Doha, formulée par l'OMC le 14 novembre 2001⁵,
- vu ses résolutions antérieures des 15 décembre 1999 sur la troisième conférence ministérielle de l'OMC à Seattle⁶, 13 décembre 2001 sur la réunion de l'OMC au Qatar⁷ et 25 septembre 2003 sur la cinquième conférence ministérielle de l'OMC à Cancún⁸,
- vu le rapport Sutherland "L'avenir de l'OMC: relever les défis institutionnels du nouveau millénaire"⁹,
- vu sa résolution du 9 mars 2005 sur la proposition de règlement du Conseil portant application d'un schéma de préférences tarifaires généralisées¹⁰,
- vu l'article 45 de son règlement,
- vu le rapport de la commission du commerce international et les avis des commissions du développement régional, de l'agriculture et du développement rural, de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et des affaires économiques et monétaires (A6-0000/2006),

A. considérant que le système commercial multilatéral incarné par l'OMC contribue à renforcer la sécurité, la transparence et la stabilité du commerce international ainsi qu'à

¹ Document n° 05-6248 (réf. WT/MIN(05)/DEC).

² Textes adoptés, 1.12.2005, P6_TA(2005)0461.

³ Textes adoptés, 12.5.2005, P6_TA(2005)0182.

⁴ Document n° 04-3297 (réf. WT/L/579).

⁵ Document n° 01-5859, (réf. WT/MIN(01)/DEC/1).

⁶ JO C 296 du 18.10.2000, p. 121.

⁷ JO C 177 E, du 25.7.2002, p. 290.

⁸ JO C 77 E du 26.3.2004, p. 393.

⁹ Rapport du Conseil consultatif au directeur général Supachai Panitchpakdi, OMC, décembre 2004.

¹⁰ Textes adoptés, 9.3.2005, P6_TA-PROV(2005)0066.

améliorer la gestion de la mondialisation par le biais des règles et des disciplines multilatérales et le règlement des litiges par la voie judiciaire,

- B. considérant que le cycle de Doha mené à bonne fin, en accroissant la libéralisation véritable du commerce en renforçant les règles multilatérales, peut constituer un paramètre important pour stimuler au niveau mondial la croissance économique, le développement et l'emploi et contribuer efficacement à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale,
 - C. considérant que l'UE a joué un rôle moteur dans les négociations depuis le lancement du cycle de Doha et a présenté des propositions substantielles et crédibles dans tous les domaines de négociation, notamment l'agriculture, tandis que d'autres pays développés ou en développement n'ont pas fait preuve de la même flexibilité ni du même engagement,
 - D. considérant que les efforts visant à respecter le délai de 2006 pour la conclusion du cycle de Doha ne devraient pas compromettre l'objectif de parvenir à un résultat ambitieux et équilibré,
 - E. considérant que le cycle de Doha doit avoir pour résultat de servir le développement dans tous les domaines de négociation, notamment dans l'intérêt des pays les moins avancés,
 - F. considérant qu'une date butoir pour la suppression des subventions aux exportations agricoles a été arrêtée mais que des progrès comparables n'ont pas été atteints dans les domaines du soutien intérieur et de l'accès au marché,
 - G. considérant que l'accès aux marchés pour les produits non agricoles offre des possibilités de gains commerciaux importants pour l'Union européenne, mais également pour les pays en développement, étant donné qu'une part considérable de leurs échanges concerne des produits industriels et qu'ils se heurtent à des barrières tarifaires élevées dans les échanges avec d'autres pays en développement,
 - H. considérant que dans le secteur des services, l'approche retenue actuellement pour les négociations n'a pas donné de résultats satisfaisants; que l'Union européenne recherche une libéralisation véritable, tout en tenant compte des objectifs de politique nationale des membres de l'OMC et de leur droit à réglementer les services publics,
 - I. considérant que l'amélioration des règles de l'OMC relatives à la facilitation des échanges, aux mesures anti-dumping et autres profiterait à l'ensemble des membres de l'OMC, en renforçant la sécurité juridique, en abaissant les coûts des transactions commerciales et en prévenant les pratiques abusives ou protectionnistes,
 - J. considérant que le processus de mondialisation et le rôle joué par l'OMC sont souvent mal représentés et mal perçus et qu'il est nécessaire d'accroître la responsabilité et la transparence de l'OMC,
1. réaffirme son engagement en faveur de l'approche multilatérale de la politique commerciale et son soutien à l'OMC en tant que principal forum de gestion de la mondialisation; souligne qu'un échec des négociations multilatérales et un glissement vers

des accords bilatéraux ou régionaux conduirait à un processus de libéralisation et à un développement inégaux, s'effectuant surtout au détriment des pays en développement;

2. déplore la lenteur des progrès accomplis à ce jour dans les négociations ainsi que la faiblesse des ambitions affichées quant à l'issue de la conférence ministérielle de Hong Kong; constate toutefois avec satisfaction que la déclaration ministérielle ouvre à tout le moins la voie à des négociations ultérieures dans des domaines fondamentaux;
3. demande avec insistance que les principaux domaines de négociation soient traités en parallèle, conformément au principe de l'engagement unique et avec un même niveau élevé d'ambition;
4. réaffirme qu'il est nécessaire de préserver le caractère multifonctionnel de l'agriculture de l'Union européenne;
5. rappelle que dans le cadre de la réforme de la PAC en 2003, l'UE a réduit de manière significative son soutien interne produisant une distorsion des échanges;
6. souligne l'offre importante faite par l'UE de supprimer d'ici à 2013 son système de restitution à l'exportation et insiste sur la nécessité que d'autres membres de l'OMC agissent de même dans les domaines des crédits à l'exportation, des entreprises commerciales d'État et de l'aide alimentaire;
7. estime, en ce qui concerne l'accès au marché, qu'un degré limité de flexibilité est nécessaire par le biais, d'une part, de la formule des réductions tarifaires et, d'autre part, de la désignation des produits sensibles; souligne la possibilité, pour les pays en développement, de désigner eux-mêmes les produits spéciaux; se félicite, à cet égard, de l'adoption d'un ensemble d'indicateurs spécifiques communs;
8. se félicite de l'accord sur la suppression des subventions à l'exportation pour le coton d'ici à 2006 et de la disposition prévoyant un accès libre de droits de douane et de quotas pour les pays les moins avancés; déplore, toutefois, l'absence de progrès en ce qui concerne les subventions nationales;
9. déplore l'absence de progrès concernant la création d'un registre des vins et spiritueux et concernant l'extension de la protection des indications géographiques à d'autres produits; rappelle que ces éléments sont essentiels à un résultat équilibré des négociations;
10. demande que les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles aboutissent à des résultats ambitieux, qui garantissent de nouvelles et réelles possibilités d'accès au marché, y compris dans le cadre des échanges sud-sud, à travers des baisses importantes des droits appliqués; demande aux pays en développement avancés de prendre leur part de responsabilité, tout en affirmant que le résultat devrait illustrer le principe convenu de «réciprocité quasi-intégrale»;
11. se félicite de l'accord visant à recourir à la formule suisse de réduction tarifaire; souligne, cependant, que l'effet d'une telle formule en matière d'harmonisation ne devrait pas être amoindri par la définition de coefficients multiples; encourage la poursuite d'initiatives sectorielles dans les domaines intéressant les exportations de l'UE;

12. relève qu'il est d'une importance stratégique que tous les partenaires commerciaux suppriment également les barrières non tarifaires qui n'ont aucune raison d'être;
13. déplore l'absence de progrès dans le secteur des services et réclame un renforcement des négociations, en prenant dûment en considération les intérêts des économies faibles et vulnérables; regrette que la déclaration finale ne fixe aucun objectif quantitatif pour la présentation des offres révisées; réaffirme que la santé, l'éducation et les services audiovisuels sont à exclure de la libéralisation;
14. réaffirme que des négociations menées à bonne fin doivent répondre à l'engagement d'apporter des avantages concrets en termes de développement dans tous les domaines abordés, notamment dans l'intérêt des pays les moins avancés et doivent contribuer à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement;
15. se félicite de l'accord concernant l'instauration d'un accès au marché, libre de droits de douane et de quotas pour les pays les moins avancés; regrette, cependant, que la possibilité de maintenir des restrictions portant sur des produits d'importance majeure pour les pays les moins avancés reste ouverte et qu'un tel engagement demeure facultatif pour les pays en développement avancés; appelle tous les pays développés et tous les pays en développement avancés à suivre le modèle de l'initiative "Tout sauf les armes" de l'Union européenne;
16. considère que, si un traitement spécial et différencié doit faire partie intégrante des accords de l'OMC, l'ouverture progressive du marché sud-sud et l'engagement à renforcer les règles multilatérales se révéleront bénéfiques pour le développement économique et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale;
17. souligne l'importance d'une assistance technique adéquate pour aider les pays en développement à respecter leurs nouvelles obligations, à s'adapter aux réformes et à mettre efficacement en œuvre les règles de l'OMC; souligne également la nécessité d'encourager les économies faibles et vulnérables à intégrer le commerce dans leurs politiques nationales de développement et dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté; soutient l'extension de l'initiative "Aide au commerce" aux pays en développement, qui permettra à ces derniers de renforcer leurs capacités commerciales et d'exportation, de diversifier leurs bases de production et de remplacer leurs recettes douanières par d'autres recettes fiscales;
18. se félicite des progrès accomplis jusqu'à présent dans les négociations sur la facilitation du commerce; demande que des engagements multilatéraux soient pris pour accroître la sécurité juridique, simplifier et d'une moderniser les procédures commerciales; souligne l'importance particulière à cet égard d'une assistance technique ciblée;
19. souligne qu'il importe d'encourager le soutien public et politique du système commercial multilatéral de l'OMC; souligne qu'une meilleure information du public et une consultation plus large de la société civile sont nécessaires; réaffirme, à cet égard, l'importante contribution que peut apporter la dimension parlementaire, en tant que moyen de renforcer sa responsabilité démocratique et son ouverture aux citoyens;

20. affirme sa volonté de contribuer positivement au processus de négociation à travers les divers contacts que ses membres entretiennent avec leurs homologues des pays avec lesquels l'UE partage des intérêts communs;
21. souligne qu'il est important que le Parlement européen soit pleinement informé et dûment consulté par la Commission concernant la stratégie de l'UE après la conférence de Hong Kong et l'évolution des négociations;
22. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission, aux parlements des États membres, des pays en voie d'adhésion et des pays candidats à l'adhésion, au directeur général de l'OMC et au Président de l'Union interparlementaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Ηράκλειτος [έφη] "το αντίζουν συμφέρον και εκ των διαφερόντων καλλίστην αρμονίαν και πάντα κατ' έριν γίνεσθαι"

Αριστοτέλης, Ηθικά Νικομάχεια, Θ2.1155 β 5

Héraclite [a dit] que "ce qui est taillé en sens contraire s'assemble; de ce qui diffère naît la plus belle harmonie, et c'est la discorde qui produit toutes les choses"

Aristote, Éthique à Nicomaque, livre LXXXI

1. La conférence ministérielle de Hong Kong : des attentes limitées - de modestes résultats

L'objectif du rapport d'initiative est de fournir une évaluation du cycle de Doha à la suite de la sixième conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (13-18 décembre 2005).

Le cycle actuel de négociations commerciales multilatérales se déroule depuis le mois de novembre 2001 et, en raison de l'ambition collective de conclure ce cycle avant la fin de 2006, celui-ci est entré dorénavant dans sa phase finale.

Les cycles de négociations antérieurs – de Doha à Hong Kong via Cancún et Genève – ont révélé des différences marquées entre les attentes, les approches et les stratégies des principaux participants, et mis l'accent sur les difficultés occasionnées par la tentative de parvenir à un résultat ambitieux et équilibré couvrant tous les domaines de négociation. Il en résulte que les progrès se sont souvent révélés difficiles à atteindre, que de nombreux délais intermédiaires n'ont pas été respectés et que les négociations n'ont pas avancé autant que l'on aurait pu l'espérer et souhaiter.

En raison de l'échec total de la 5^e conférence ministérielle à Cancún en septembre 2003 et du caractère sommaire du cadre adopté par le Conseil général de l'OMC en août 2004, l'objectif initial de la réunion de Hong Kong était de consolider ce dernier et de réussir une avancée en définissant des modalités pour un certain nombre de points essentiels de la négociation, comme l'agriculture, l'accès au marché pour les produits non agricoles et les services, et de convenir d'un ensemble de mesures importantes relatives au développement, tout en encourageant des évolutions dans d'autres chapitres des négociations. En raison cependant d'un blocage persistant concernant la question fondamentale de l'accès au marché agricole et d'un manque de flexibilité de la part d'autres acteurs majeurs, le niveau d'ambition affiché pour cette événement a dû finalement être revu à la baisse et il est apparu, avant même le commencement de la conférence ministérielle, que seuls des résultats modestes pourraient être atteints.

Le suivi parlementaire des négociations de Hong Kong – le Parlement européen étant représenté à Hong Kong par une délégation de députés européens – a abouti à l'adoption, le 15 décembre 2005, d'une déclaration commune de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. Bien que cette contribution ait été sans nul doute positive, les accords actuels demeurent insuffisants, en termes qualitatifs, pour un forum qui visait à garantir la responsabilité démocratique et l'ouverture de l'OMC. La délégation du Parlement européen a été aidée par les informations fournies par la Commission et la Présidence britannique concernant la stratégie de négociation de l'UE et les progrès généraux atteints lors des

négociations avant et pendant la conférence de Hong Kong.

Le présent rapport dresse un commentaire des résultats limités auxquels est parvenue la conférence de Hong Kong. Il attire également l'attention sur le travail considérable restant à accomplir, contient un message de soutien aux négociateurs de l'UE et vise à attirer l'attention en vue des prochaines phases des négociations.

2. Résultats de la conférence par thème

Cette section se fonde sur le texte de la déclaration ministérielle, en mentionnant particulièrement les positions de l'UE lors des négociations.

2.1 Agriculture

La question des produits agricoles a été considérée par plusieurs pays en développement et développés comme essentielle pour les négociations dans leur ensemble, ce qui place notamment l'UE et les États-Unis sur la défensive. Il était donc nécessaire de sortir de cette impasse pour pouvoir envisager des progrès sur d'autres points des négociations. La conférence de Hong Kong a apporté une contribution utile sur certains aspects de ce dossier, exposés ci-après:

- Un accord a été conclu sur la suppression définitive de toutes les formes de subventions à l'exportation en 2013, année où les accords actuels relatifs à la PAC viennent à leur terme. Afin de garantir un parallélisme entre les restitutions à l'exportation et les autres formes de subventions aux exportations, telles que les crédits à l'exportation, les entreprises commerciales d'État exportatrices et l'aide alimentaire, cette date ne sera confirmée qu'après l'achèvement des disciplines portant sur ces pratiques. D'autres points, comme les baisses importantes de subventions devant être réalisées avant 2013, restent également en suspens.
- En ce qui concerne le soutien interne, un accord est intervenu sur la fixation de trois fourchettes d'abaissement et sur des baisses linéaires plus importantes pour les niveaux de soutien plus élevés (fourchettes supérieures). Il apparaît également qu'il pourrait exister une certaine convergence en ce qui concerne les abaissements à opérer concernant les mesures globales de soutien (MGS), la réduction globale du soutien domestique faussant le commerce, et les limites *de minimis*. Une révision des critères de la "boîte verte" a également été convenue.
- Sur la question ardue de l'accès au marché, à savoir de la réduction des droits de douane agricoles, des avancées importantes ont été réalisées. Il semble qu'un accord ait été trouvé sur l'adoption de quatre fourchettes visant à structurer les réductions tarifaires, mais pas sur les limites de ces fourchettes, l'ampleur des réductions et d'autres points comme la sélection et le traitement spécial des produits sensibles, l'application des mécanismes de sauvegarde spéciaux, etc.
- Il a été fait référence à la poursuite du travail lié aux indications géographiques (création d'un registre des vins et spiritueux et extension de la protection des indications géographiques aux autres produits), mais aucun progrès n'a été constaté sur cette question très importante pour l'UE.
- Sur le sujet particulier du coton, il a été convenu que les subventions à l'exportation seraient supprimées par les pays développés en 2006, et que ces pays accorderaient un accès libre de droits de douane et de quotas pour les exportations de coton des PMA à

partir du commencement de la période de mise en œuvre. Aucun progrès n'a été toutefois accompli sur la question importante du soutien interne.

2.2 Accès au marché pour les produits non agricoles

Les progrès limités réalisés dans le cadre des négociations agricoles ont permis de répondre, dans une certaine mesure, aux demandes de l'UE et des autres pays développés visant à l'acceptation d'une réduction progressive des droits de douane, menant à l'adoption d'une "formule suisse" pour la suppression ou la réduction de ces droits. Un accord est également intervenu concernant un traitement spécial en faveur des pays en développement, comprenant des accords de réciprocité non intégrale en ce qui concerne les réductions des droits de douane.

Alors que l'adoption de la formule suisse constitue une évolution particulièrement significative, des décisions difficiles devront être prises d'ici le 30 avril 2006 concernant l'ampleur des réductions des droits de douane (à travers l'adoption de coefficients) et la création de taux de base pour commencer de telles réductions. La déclaration encourage également les membres à présenter des propositions visant à traiter la question des barrières non tarifaires.

2.3 Services

Au sujet des services, seuls les progrès réalisés depuis la création de l'AGCS jusqu'à l'accord d'août 2004 ont été mentionnés. Une déclaration a aussi été effectuée par les membres concernant l'approfondissement des négociations nécessaires conformément à l'annexe C de la déclaration ministérielle de Hong Kong. La conférence n'a pas réalisé d'avancées significatives concernant la poursuite de la libéralisation du commerce international des services, ce qui signifie que des progrès majeurs restent à accomplir, tant d'un point de vue multilatéral que bilatéral, pour pouvoir réaliser les objectifs du cycle de Doha. Pour l'UE, accomplir des progrès dans ce secteur est d'une importance capitale pour le développement de son économie et pour l'emploi.

2.4 Commerce et développement

Concernant le soutien aux pays en développement et leur lente intégration dans l'économie mondiale, plusieurs décisions ont été prises, notamment:

- La suppression, en 2008 ou, au plus tard, au début de la période de mise en œuvre, des restrictions tarifaires et quantitatives pour les exportations originaires des PMA. Cependant, cette concession sera donnée uniquement par les pays développés et les pays en développement "s'estimant eux-mêmes en mesure de le faire" et des restrictions peuvent être maintenues dans la limite de 3 % des lignes tarifaires. La déclaration ministérielle fait également référence aux mesures destinées à faciliter les transactions et à simplifier les règles d'origine, à accroître l'aide technique, à encourager la création d'institutions, etc.

- La participation plus active de l'OMC aux efforts effectués par les organisations internationales et à ceux menés par chaque pays pour mettre en œuvre les accords d'"aide au commerce" permettant aux PMA de renforcer leurs capacités de production et d'exportation ainsi que d'améliorer les infrastructures commerciales requises.
- La réévaluation et la poursuite de l'amélioration de la stratégie de l'OMC relative à l'octroi de l'assistance technique et aux plans de formation en faveur des pays en développement.

2.5 Points divers

Concernant tous les autres sujets (notamment les règles de l'OMC, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'environnement, la facilitation du commerce, la mise en œuvre des accords existants, les économies de petite taille, le commerce et le transfert de technologies, l'e-commerce, la coopération avec d'autres organisations internationales, etc.), la conférence de Hong Kong n'a pas, pour l'essentiel, ajouté quoi que ce soit de nouveau, mais a simplement reconfirmé l'acquis et demandé aux membres participants de poursuivre et d'approfondir les négociations.

3. Évaluation générale

Apprécié de manière générale, le résultat de la conférence de Hong Kong peut, selon les aspects, être perçu comme positif, bien que les résultats actuels aient été modestes, en raison de l'absence d'avancées novatrices à l'égard de nombreuses questions essentielles. Un paquet de mesures relatives au développement a été convenu et, ce qui est encore plus important, les membres ont réaffirmé leur engagement à mener le cycle à bonne fin à la fin de l'année 2006 et à fixer un certain nombre de délais intermédiaires pour atteindre cet objectif.

L'UE a de nouveau apporté une contribution majeure à ce résultat positif en acceptant un engagement conditionnel faisant de 2013 la date butoir pour la suppression des subventions à l'exportation. Il n'est toutefois pas encore établi que l'UE ait beaucoup obtenu en échange de cette concession, que ce soit dans les autres chapitres des négociations agricoles ou dans d'autres secteurs essentiels.

Les principaux pays en développement avancés continuent de rejeter la proposition de l'UE sur l'accès au marché agricole, en dépit des sacrifices considérables que cette proposition implique pour nos communautés rurales, et ils ont jusqu'à présent refusé de faire des concessions significatives au sujet de l'accès au marché pour les produits non agricoles et des services. Cette attitude est particulièrement inquiétante si on considère que ces pays sont ceux qui maintiennent les niveaux de protection les plus élevés et détiennent la clé du développement des pays les plus pauvres à travers la promotion du commerce sud-sud.

Bien que les préoccupations liées au développement devraient demeurer au centre de ces négociations, elles ne devraient pas être confondues avec la seule promotion des intérêts des grands exportateurs agricoles ni pouvoir servir de couverture au protectionnisme.

L'UE a, au cours des différentes phases des négociations, exercé un rôle moteur dans l'adoption des mesures en faveur des membres les plus pauvres, telles que celles concernant l'accès aux médicaments, l'accès aux marchés sans droits de douane et sans quotas au bénéfice des PMA et le coton. Bien que d'autres membres aient également accepté de prendre des engagements sur ces questions avant et pendant la conférence ministérielle de Hong Kong, ces engagements n'ont pas une grande portée (accès libre de droits de douanes et de quotas,

coton) ou sont au même stade avancé de mise en œuvre (accès aux médicaments) que dans le cas de l'UE.

L'UE a également, conjointement avec les autres pays développés, lancé l'idée d'un "cycle gratuit" en faveur des membres les plus pauvres qui, en conséquence de toutes ces initiatives, visent à obtenir beaucoup, y compris sous forme d'une aide accrue pour le commerce, et sont censés donner peu.

De nouvelles concessions unilatérales de l'UE sur le dossier agricole à ce stade remettrait manifestement en cause la mise en œuvre de la réforme de la PAC et serait sans conséquence ou peu avantageuse pour les pays concernés par l'agenda pour le développement.

Il est donc temps que l'attention des négociateurs commence à se réorienter vers d'autres sujets importants de négociation, comme l'accès au marché pour les produits non agricoles, les services, mais aussi les questions de la facilitation du commerce et des règles, en vue de définir les modalités et les disciplines qui feront réellement la différence dans le commerce international.

Ce serait dans l'intérêt de l'UE, dont la participation au cycle de Doha devrait demeurer compatible avec les objectifs de croissance accrue, d'emploi et de compétitivité figurant dans sa stratégie de Lisbonne. Ce serait aussi dans l'intérêt des nombreux pays en développement qui bénéficient actuellement ou potentiellement d'avantages comparatifs dans les secteurs de l'industrie ou des services et pour lesquels un cycle consacré exclusivement à l'agriculture représenterait une importante occasion manquée.

4. Au-delà de Hong Kong

La conférence de Hong Kong a montré que la voie menant à bonne fin le cycle actuel reste ouverte. Cette voie est toutefois chaotique et pourrait bien aboutir bientôt à une impasse.

La volonté politique paraît présente mais les positions diffèrent encore largement, et la concentration quasiment exclusive des négociations sur l'agriculture jusqu'à présent n'a pas permis de réaliser des compromis entre certains points, qui sont pourtant fondamentaux à un stade si avancé.

La question du respect des délais très serrés définis à Hong Kong reste en suspens.

Du fait que les membres de l'OMC s'engagent dans les phases ultimes et les plus difficiles des négociations, il serait probablement utile de replacer l'ensemble de ce processus dans une perspective générale.

Toutes les parties devraient être conscientes du fait qu'il n'existe aucune alternative viable au système d'échanges multilatéral lorsqu'il s'agit de garantir l'intégration et le développement économique, la gestion efficace de l'interdépendance économique croissante et le règlement pacifique et équitable des litiges. Le succès de la conclusion du cycle de Doha renforcerait et élargirait le commerce international et le développement, en rendant le système d'échanges international plus juste et plus efficace au bénéfice de tous les partenaires. En outre, il agirait comme une barrière envers la propagation du protectionnisme. Par ailleurs, à une époque où la demande d'institutions internationales et de gestion des affaires mondiales surpasse l'offre, la réussite du cycle de Doha pourrait donner un élan significatif à la coopération internationale et à l'intégration en général.

Même si une place peut être impartie à l'OMC pour les considérations liées au développement

des pays pauvres du sud, à la protection de l'environnement et à la responsabilité sociale, il convient de garder à l'esprit que l'OMC n'est pas à proprement parler un organisme chargé du développement et encore moins une organisation œuvrant dans les secteurs de l'environnement ou de la politique sociale. Celle-ci est en fait une organisation spécialisée dont le mandat concerne le commerce international. Surcharger son ordre du jour avec des matières qui vont au-delà des questions se limitant aux "problèmes liés au commerce" et leur accorder une place trop importante dans la déclaration de Doha a pour effet de rendre encore plus difficiles les négociations. Ces difficultés tendent à être exacerbées par un manque de démocratie dans les relations de l'OMC avec la société civile et par des efforts de communication et d'information insuffisants.

En outre, l'orientation prise jusqu'à présent par les négociations, qui s'ajoute à la composition de plus en plus hétérogène de l'OMC, a montré que les tentatives de régir ces domaines, qui relèvent de la politique économique intérieure de ses membres mais ont une dimension de politique commerciale, se heurtent à une résistance, ce qui a pour conséquence que les négociations en pâtissent et génèrent des pannes fréquentes de la communication.

Au cours des négociations ayant précédé Hong Kong et lors de la conférence elle-même, l'UE a continué à promouvoir une vision globale du cycle de Doha, en recherchant à la fois une plus grande libéralisation du commerce international des biens et des services et le renforcement des règles et des disciplines commerciales multilatérales, tout en encourageant et en soutenant les efforts en faveur du développement des pays les plus pauvres du monde. Grâce aux efforts inlassables de l'équipe de négociateurs de la Commission, à l'unité de ses États membres et au soutien du Parlement européen, l'UE a pu présenter des propositions importantes, crédibles et constructives sur tous les sujets traités par les négociations de Hong Kong. L'UE continuera certainement ses efforts au cours des mois à venir et devrait même s'impliquer davantage dans les efforts visant à garantir le succès de la conclusion du cycle.

L'acquis réglementaire de son marché intérieur et le cadre de référence objectif de l'UE fournissent un tremplin pour les négociations. La projection cognitive du modèle de gouvernance européen – basé sur les caractéristiques de pouvoir normatif – à l'échelle plus large de la gouvernance du commerce mondial, va à l'encontre du système de l'OMC qui a un caractère moins réglementé et moins obligatoire. À mesure que le système réglementaire de l'OMC devient plus stable et étendu et que la convergence mondiale qui en résulte s'accroît, le système commercial multilatéral se rapprochera du modèle européen de l'action extérieure.